

BVGer E-4431/2015 vom 19. August 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-08-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4431_2015

FR: TAF E-4431/2015 du 19 août 2015

IT: TAF E-4431/2015 del 19 agosto 2015

Regeste

Asile (sans renvoi)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande de dispense des frais de procédure est rejetée.

E. 3

La demande de nomination d'un mandataire d'office est rejetée.

E. 4

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge du recourant.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. Le juge unique :

La greffière : William Waeber Isabelle Fournier

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.